

COMITÉ DE DIRECTION

Procès-verbal – Mercredi 6 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six novembre, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur, dûment convoqué par son Président, **Monsieur Christophe Buisson**, le vingt-et-un octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Beuzeville.

Nombre de membres en exercice : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents à la séance : 14

Nombre de votants : 14

Étaient présents :

Élus communautaires (8)

Christophe BUISSON, Président du Comité de Direction ; **Joël COLSON**, Vice-président du Comité de Direction ; **Michel BAILLEUIL** ; **Catherine FLEURY** ; **Serge GIRARD** ; **Allain GUESDON** ; **Martine HOUSSAYE** ; **Patricia SAUSSEAU**

Socioprofessionnels (6)

Alexandra DESPAUX, représentante de l'hôtellerie-restauration (GNI) ; **Laurent LAEMLÉ**, représentant de Haropa - Port de Rouen ; **Nathalie LEVILLAIN**, représentante des hébergements de plein-air ; **Sébastien MARTINOT**, représentant du Cercle Nautique Honfleurais ; **Nicolas WAPLER**, représentant de l'Association des Amis de l'Ancienne Abbaye de Grestain ; **Corinne WORTMANN**, représentante du Village de Marques

Étaient excusés :

Marie-France CHÂRON ; **Alain GESBERT** ; **Daniel GUIRAUD** ; **Céline LANGLADE** ; **Michèle LEVILLAIN** ; **Caroline THÉVENIN**, élus communautaires ; **Chantal BOUET**, représentante des hébergements ruraux ; **Claire FERREUX**, représentante des ateliers d'artistes ; **Véronique GESLIN**, représentante des hébergements locatifs ; **Maud LECARPENTIER**, représentante des producteurs ; **Pascal LELIÈVRE**, représentant de la Société du Vieux Honfleur

Voix consultatives :

Jérôme RADANOVIC, Directeur Général de l'Office de Tourisme ; **Pauline ROGER**, Adjointe de Direction de l'Office de Tourisme

Secrétaire de séance :

Jérôme RADANOVIC, Directeur Général de l'Office de Tourisme

Christophe Buisson souhaite la bienvenue aux membres du Comité de Direction pour cette réunion.

A. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2024

Christophe Buisson propose aux membres du Comité de Direction présents d'approuver le procès-verbal de la réunion du 23/09/2024 qui leur a été envoyé par voie dématérialisée le 27/09/2024.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction approuve à l'unanimité et à main levée :
- le procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2024

B. Modification de la composition du Comité de Direction

Christophe Buisson explique que par une délibération du 8 octobre 2024, le Conseil Communautaire a acté la démission de monsieur Daniel Guiraud, conseiller municipal de Beuzeville, élu communautaire et membre titulaire du Comité de Direction de l'Office de Tourisme.

Par cette même délibération, le Conseil Communautaire a acté la nomination de monsieur Serge Girard en qualité de membre titulaire du Comité de Direction de l'Office de Tourisme, en remplacement de monsieur Daniel Guiraud. Monsieur Girard en était jusqu'à présent membre suppléant.

Enfin, et toujours par cette même délibération, le Conseil Communautaire a acté la nomination de madame Magali Guest en qualité de membre suppléante du Comité de Direction de l'Office de Tourisme, en remplacement de monsieur Serge Girard, précédemment nommé membre titulaire.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction approuve à l'unanimité des votants (monsieur Serge GIRARD n'a pas pris part au vote) et à main levée :
- la nomination de monsieur Serge Girard en tant que membre titulaire du Comité de Direction de l'Office de Tourisme en remplacement de monsieur Daniel Guiraud
- la nomination de madame Magali Guest en tant que membre suppléant du Comité de Direction de l'Office de Tourisme en remplacement de monsieur Serge Girard, précédemment nommé membre titulaire

C. Attribution du marché public des éditions touristiques 2025-2026

Christophe Buisson rappelle que le 10 septembre 2024, la procédure d'appel à concurrence pour l'impression des éditions 2025 et 2026 de l'Office de Tourisme a été lancée sur une plateforme dématérialisée et annoncée dans la presse spécialisée, pour un retour des offres attendu le 11 octobre 2024.

Ce marché est conclu pour une durée de 1 an renouvelable une fois, soit un total de 2 ans.

Sept candidatures ont été reçues provenant des imprimeries Hechter, Artesienne, Sodimpal-Snag, Corlet, Caen Repro, IMB et NII.

Le tableau d'analyse des offres qui a permis de départager les candidats selon les critères suivants est projeté et présenté à l'assemblée. Prix : 50 points sur 100 / Délai et organisation de la livraison : 20 points sur 100 / Épreuve façonnée (couleur, assemblage...) : 30 points sur 100.

Après étude des candidatures, la Commission d'Appel d'Offres place les candidats dans l'ordre suivant :

1. Sodimpal-Snag avec 92,85 points
 2. Caen Repro avec 90,94 points
 3. Corlet avec 86,08 points
 4. Artesienne avec 85,85 points
 5. Hechter avec 85,24 points
 6. NII avec 80,46 points
- Candidature non retenue : IMB

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction à l'unanimité et à main levée :
- attribue le marché des éditions touristiques 2025-2026 de l'Office de Tourisme à l'imprimerie Sodimpal-Snag
- autorise monsieur Jérôme Radanovic – représentant légal du pouvoir adjudicateur – à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision

D. Dépenses d'investissement 2025

Christophe Buisson rappelle que conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité de Direction doit autoriser le Directeur à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 avant le vote du budget primitif 2025.

Le budget 2024 prévoyant un montant global d'investissement de 58 749,26 € il est donc demandé aux membres d'autoriser monsieur Radanovic à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 dans la limite de 14 687,31 € et selon les lignes budgétaires suivantes :

13918	Autres	47,97 €
2051	Logiciels	500 €
2181	Agencements divers	8 500 €
2183	Matériel de bureau et informatique	3 764,34 €
2184	Mobilier	1 875 €

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction à l'unanimité et à main levée :

- **approuve les dépenses d'investissement 2025 qui leur ont été présentées**
- **autorise monsieur Jérôme Radanovic – Directeur Général de l'Office de Tourisme – à engager les dépenses d'investissement 2025 qui leur ont été présentées**

E. Subvention de projet de halte vélo

Joël Colson présente le projet qui doit être implanté sur le territoire de sa commune.

Le cyclotourisme est aujourd'hui une activité en pleine expansion et ses pratiquants sont parmi les touristes ayant les dépenses les plus importantes durant leur séjour. Développer un réseau d'accueil et d'infrastructures adaptés est donc bénéfique pour l'économie touristique du territoire.

Le territoire se trouve d'ailleurs au croisement des itinéraires de la Seine à Vélo et de l'EuroVélo 4. De plus, des voies cyclables sont en cours de réalisation entre Beuzeville et Pont-Audemer et entre Beuzeville et Corneilles.

Jérôme Radanovic rappelle que la grille d'attribution des aides financières aux communes prévoit le versement d'une somme forfaitaire de 10 000 € hors taxes pour les projets d'intérêt touristique d'un montant supérieur à 28 500 € hors taxes.

Conformément aux orientations budgétaires pour l'année 2024, ces dépenses pourront s'inscrire sur le compte 67431 - Subventions promotion touristique qui est doté d'un budget de 50 000 €.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction à l'unanimité des votants (monsieur Joël COLSON – Maire de Beuzeville – n'a pas pris part au vote) et à main levée :

- **approuve le versement d'une subvention de 10 000 € à la Ville de Beuzeville pour ce projet de halte vélo**
- **autorise Jérôme Radanovic – Directeur Général et représentant légal de l'Office de Tourisme – à signer tout document contractuel concernant le versement de cette subvention**
- **autorise Jérôme Radanovic – Directeur Général et représentant légal de l'Office de Tourisme – à engager le mandatement de cette somme sur le budget 2024 ou 2025 de la structure, en fonction de l'avancée des travaux**

F. Nouveaux horaires d'ouverture

Pauline Roger – Adjointe de Direction et responsable du Pôle Accueil de l'Office de Tourisme – présente les résultats de l'étude qu'elle a menée grâce aux données du compteur situé à l'entrée du bureau d'accueil de Honfleur et auprès de différents Offices de Tourisme comparables à l'échelle régionale et nationale. L'équipe du bureau d'accueil de Beuzeville a également collecté de nombreuses données sur sa fréquentation (jours et heures d'affluence, etc.).

Les nouvelles attentes des touristes et la crise sanitaire du covid-19 ont profondément modifié les habitudes des visiteurs. Aujourd'hui les créneaux d'ouverture de l'Office de Tourisme communautaire – bureaux de Honfleur et de Beuzeville – ne sont plus adaptés à leurs comportements.

Plusieurs propositions d'horaires d'ouverture au public sont présentées.

Il est précisé que ces nouveaux horaires dépassent toujours largement le quota d'ouverture – en nombre de jours et en nombre d'heures – imposé par le classement de l'Office de Tourisme en catégorie 1.

Ces changements sont également sans effet sur le volume horaire du personnel de l'Office de Tourisme.

Après un échange entre les membres, ces propositions sont acceptées sous la forme d'une expérimentation d'un an. Le Comité de Direction statuera en fin d'année 2025, sur la base des retours quantitatifs et qualitatifs des visiteurs et de l'équipe. Une décision définitive sera donc prise pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction à l'unanimité et à main levée :

- approuve les nouveaux horaires d'ouverture au public du Bureau d'Accueil de Honfleur qui leur ont été proposés à compter du 01/01/2025 sous la forme d'une expérimentation d'une année, à confirmer en fin d'année 2025
- approuve les nouveaux horaires d'ouverture au public du Bureau d'Accueil de Beuzeville qui leur ont été proposés à compter du 01/01/2025 sous la forme d'une expérimentation d'une année, à confirmer en fin d'année 2025

G. Lecture des décisions de la Direction

Gratuités

- 1 livre sur la Lieutenance et 1 livre pour enfant ont été offerts à la mairie de Honfleur comme lots dans le cadre d'un concours peinture / photo organisé pour la Fête de la Coquille, pour une valeur globale de 32,95 €.

Conventions de billetterie

Des conventions de billetterie ont été signées avec les prestataires suivants :

PRESTATAIRE	TAUX DE COMMISSION	DATE DE SIGNATURE
Ville de Honfleur / Musées de Honfleur	Sans commission	11/10/2024
Comité de Jumelage de Beuzeville	2 %	15/10/2024

Le Comité de Direction prend acte des décisions prises par la Direction.

Christophe Buisson remercie les membres du Comité de Direction et clôt la séance à 19h15.

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DE HONFLEUR
Quai Lepaulmier - BP 20070
14602 HONFLEUR Cedex
Tél. : 02 31 89 23 30 - Fax : 02 31 89 31 82
www.ot-honfleur.fr - contact@ot-honfleur.fr
N° SIRET 440 669 067 00017

Fait à Honfleur, le mercredi 6 novembre 2024

Christophe BUISSON
Président de l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur